

**Conseil communal du jeudi 26 mai 2016.**

**Séance publique - Point 4 – Compte communal 2015 – Annexes 3 - Droits constatés définitifs.**

**Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

Le document Annexes 3 - Droits constatés définitifs nous donne la liste des droits constatés restant à apurer au 13/5/2016.

Ces droits constatés, au nombre d'environ 400, correspondent essentiellement à des taxes, à des redevances, à des haltes garderies et à des loyers dus par +/- 150 débiteurs en retard de paiement sur la période comprise entre le 3/4/2009 et le 31/12/2015.

Le total de ces droits constatés restant à apurer est de 1.756.764,37 €, ce qui est loin d'être négligeable par rapport aux 6.915.942 euros et 49 cents de droits constatés au total pour l'année 2015.

Cela fait précisément 25 % d'une année.

Je considère que cette somme est prohibitive et qu'il faut mettre les moyens pour la ramener à un montant raisonnable dans les plus brefs délais.

**Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.**